

ASSEMBLÉE NATIONALE

8 octobre 2014

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE - (N° 2230)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

SOUS-AMENDEMENT

N ° 2616

présenté par
M. Baupin

à l'amendement n° 2088 de Mme Olivier

ARTICLE 56

Après le mot :

« logement »,

supprimer la fin de l'alinéa 2.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision rédactionnelle : l'insertion du mot « notamment » permet de ne pas réduire la liste des actions à la précarité énergétique ; la suppression de la mention « transport » est plus cohérente dans le dispositif des programmes de rénovation énergétique.